



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de LES VALLEES DE LA
VANNE

4.2.22.1 Document graphique secteur CHIGY

Ensemble de la commune au 1/6 000ème

Plan n°4.2.2.1 <i>Arrêté par délibération du Conseil Communautaire le 20/08/2009</i> <i>Approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 28/05/2021</i> INITIATIVE Aménagement et Développement <i>adresse : 1 rue de l'Europe - 91000 Evry</i>  initiative <i>Agence de Territoire Tél : 01 84 74 44 71 - 01 84 75 31 49 www.agence-at-91.com</i>	REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR  0 100 200 300 400 m <i>* Origine données G. DSDG - Données de l'Etat 2012 - Rég. autorité de l'Etat et de l'Etat 2013</i>
--	--

Légende de la commune concernée :

- Limite de la commune concernée
 Limite de zones et de secteur
 Zone urbaine ou à urbaniser, voir plans au 2000

ZONES AGRICOLES

A Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels.

Acor Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels

Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une population forestière, soit de la

caractère d'espaces naturels

Ncor Secteur de la zone N en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)

Ncv Secteur de la zone N soumis à une orientation
thématique (vallée de la Vanne)

 Emplacements réservés et numéro d'opér

■ Bâtiment agricole existant

 Bâtiment pouvant chang

 Espaces boisés classés

Captages et périmètres (ARS) :

||| Périimètre de protection rapproché

Aqueducs et périmètres :

— Aqueduc
- - - Périmètre de protection rapproché

----- Péri-mètre de protection éloigné

Éléments paysagers et écologiques re

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 :

— * Éléments ponctuels ou linéaires du bâti ou du paysage (données commune et IAD) :
Arbres remarquables / Alignements d'arbres / Promenades arborées

- Puits / Lavoir / Fontaine

Cours d'eau, fossé, mare, étang

++ Vergers de production (V1)

..... Bois, haies, bosquets

Risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

— > - Axe de ruissellement

--- Aléa faible

— — — Aléa moyen
 Aléa fort


 The logo of the Fondazione Eni, featuring a stylized red and white emblem followed by the text "Fondazione Eni".

Commune	Identifiant	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie (en m ²)
Les Sables	14-1	Extension du cimetière	Commune des Sables	1993
Les Sables	14-2	Aménagement de carrefour	Commune des Sables	57
Chigy	22.1-1	Création du parking de la salle des fêtes	Commune de Chigy	1326
Chigy	22.1-2	Agrandissement de la salle des fêtes	Commune de Chigy	400
Chigy	22.1-3	Création de parking	Commune de Chigy	382
Foisy-sur-Vanne	9-1	Élargissement de voirie	Commune de Foisy-sur-Vanne	452

